



Communiqué

Pour diffusion immédiate
30 septembre 2026

Commémoration de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

Le 30 septembre marque la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, une journée pour rendre hommage aux survivants des pensionnats autochtones du Canada, se souvenir des enfants qui ne sont jamais rentrés à la maison et reconnaître les répercussions durables de ces pensionnats sur les familles et les communautés autochtones partout au pays.

La vérité doit précéder la réconciliation. Pour la Fédération, cela passe notamment par un apprentissage direct auprès des peuples autochtones. Guidés par notre Conseil consultatif autochtone et par les enseignements que nous transmettent les aînés et les dirigeants autochtones lors de nos rassemblements et dans le cadre de nos activités, nous approfondissons sans cesse notre compréhension du rôle que la Fédération peut jouer dans l'avancement de la réconciliation. Reconnaissons de ces conseils, nous assumons notre responsabilité d'écouter, d'apprendre et d'honorer les engagements que nous avons pris.

La réconciliation passe par une attention de tous les instants, des relations et des gestes concrets. Cela exige de nous bien plus que la simple reconnaissance du passé. Cela nous amène à réfléchir à l'influence de nos apprentissages sur nos actions futures.

La Fédération s'engage à soutenir l'avancement des initiatives nationales dans les domaines où son apport peut être significatif, tout en reconnaissant que ces initiatives doivent respecter les histoires, les expériences et les priorités propres aux peuples autochtones partout au Canada

En cette Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, nous invitons les membres de la profession juridique à écouter les voix autochtones et à apprendre de celles-ci, à réfléchir aux responsabilités qui en découlent, et à se demander comment chacun de nous peut, par son travail, faire progresser la réconciliation.

Renseignez-vous sur [l'engagement de la Fédération](#) envers la vérité et la réconciliation, ainsi que sur les initiatives en cours partout au Canada.

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada est l'association nationale des 14 ordres professionnels de juristes qui ont pour mandat, à la demande des provinces et territoires, de réglementer la profession juridique canadienne dans l'intérêt du public. Par son truchement, les ordres professionnels de juristes canadiens collaborent à l'échelle nationale, échangent des renseignements sur les tendances et les enjeux qui influent sur la profession juridique, et prennent des mesures et des décisions collectives.

La Fédération est également leur porte-parole aux échelles nationale et internationale en ce qui a trait aux questions liées à la réglementation et aux valeurs fondamentales de la profession juridique. Pour de plus amples renseignements sur la Fédération, visitez son site Web à www.flsc.ca.

Pour de plus amples renseignements sur ce communiqué, veuillez communiquer avec :

Kylee Sauve

Conseillère principale en communications

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

communications@flsc.ca



Federation of
Law Societies
of Canada

Fédération des ordres
professionnels de juristes
du Canada